

A.L. LIBERTY CYCLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 240 Avenue du Périgord
24200 SARLAT-LA-CANEDA
809 946 452 RCS BERGERAC

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2026

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 31 mars 2026 que :

Monsieur Guillaume CHAVATTE,
demeurant 240 Avenue du Périgord 24200 SARLAT-LA-CANEDA,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société A.L. LIBERTY CYCLE,

A pris les décisions suivantes :

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social à l'activité de location de tous véhicules motorisés et, en conséquence, de modifier l'article II « Objet » des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE II - OBJET

La Société a pour objet, tant sur le territoire de la République Française, que sur les territoires des Etats étrangers :

- *La location de cycles et motocycles*
- *La location de tous véhicules motorisés*
- *La vente de cycles et motocycles*
- *La réparation et l'entretien de cycles et motocycles*
- *L'accompagnement de randonnées à vélo*
- *La vente de friandises, de petite restauration et de boissons non alcoolisées*
- *La prise de participations et la gestion éventuelle de ces participations dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet*
- *Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou de favoriser le développement des affaires sociales.*

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifiés conformes
Guillaume CHAVATTE
Associé Unique cogérant